

CHEVALET PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OBLIGATOIRE Référence : 01615

► CHEVALET PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OBLIGATOIRE



RESUME

Chevalet "Protection des voies respiratoires obligatoire".

Les points forts :

- Très résistant
- Manipulation souple
- Durable



DESCRIPTION

DESCRIPTION DU CHEVALET : PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OBLIGATOIRE

Chevalet de signalisation temporaire qui peut être installé en intérieur comme en extérieur.

Il annonce une zone toxique et oblige le port d'EPI pour la protection des voies respiratoires.

Ce chevalet est pliable, de couleur bleue et est fabriqué en polypropylène.

**CARACTÉRISTIQUES DU MARQUAGE AU SOL
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
OBLIGATOIRE**

- Hauteur : 600 mm
- Largeur : 275 mm
- Épaisseur chevalet plié : 23 mm
- Poids : 820 g